



### ATELIER DU FUTUR *SÉCURITÉ ET ORDRE PUBLIC* – AFBE05

## Fiche problématique

### 1. Problématique générale

#### Constat :

Depuis plusieurs années, les Services de la commune chargés d'assurer la sécurité ainsi que l'entretien de la voie publique et du patrimoine sont confrontés au fait que la commune n'échappe plus aux problèmes qui découlent du développement de l'urbanisation, de la proximité de l'agglomération genevoise, de l'augmentation de la charge du trafic routier ainsi que des nouveaux comportements (d'origine extra et intra-communale) relatifs à la criminalité de rue et à la petite délinquance.

#### Conséquence :

Outre le fait qu'il soit nécessaire de distinguer d'une part les réalités factuelles ou tangibles qui génèrent l'insécurité, et d'autre part le sentiment diffus et collectif d'insécurité, la population de la commune et les autorités sont préoccupées par la nécessité d'apporter sans attendisme des solutions durables à l'émergence des principaux problèmes d'insécurité et d'atteinte à l'ordre public. Bien que cette problématique générale (relayée par les médias) se soit répandue à une grande échelle, la dimension démographique et géographique de la commune de Bernex offre la possibilité de mettre en œuvre des mesures de prévention ainsi que des actions visant à diminuer et à empêcher la diffusion des facteurs d'insécurité, d'accidents et de dégradations.

### 2. Trois problématiques qui touchent la commune de Bernex

Sur la base des bilans environnemental et socio-économique ainsi que des travaux préparatoires accomplis par les habitants de la commune ayant participé au Forum du 21 octobre 2004 et par le Comité de pilotage, les membres de l'Atelier du futur « *Sécurité et ordre public* » ont développé au fil de trois séances un ensemble de réflexions ayant abouti à huit propositions d'actions (à parachever) face aux problèmes considérés comme prioritaires en matière de sécurité et d'ordre public. Ces propositions d'actions correspondent à trois problématiques :

- Sécurité routière
- Protection de la jeunesse
- Sécurité des habitants

Toutefois, l'approche de ces trois problématiques par les membres de l'Atelier s'est heurtée d'emblée à un obstacle pour assurer la progression de ses travaux. En se fixant pour objectif la précaution de soumettre à des éléments factuels les observations, expériences et aspirations

des habitants de la commune face aux problèmes *sécurité et ordre public*, il est apparu qu'aucun Service communal n'est spécifiquement en charge pour rassembler des données quantitatives relatives aux diverses dimensions de ces problèmes<sup>1</sup> (tout en respectant les règles de confidentialité qu'exige tout particulièrement l'échelle communale).

Si le nombre peu élevé d'interventions dans les domaines se rapportant à la sécurité et à l'ordre public au sein de la commune de Bernex ne justifie pas au premier abord une saisie méthodique des faits, il convient de mettre en évidence l'intérêt que pourrait présenter la saisie systématique de données quantitatives correspondant aux problèmes dominants. Ainsi, leur évaluation et les mesures de réajustement et/ou de régulation qu'ils devraient induire pourraient être mises en oeuvre avec une efficacité accrue. Des approches comparatives par les Services intercommunaux du canton pourraient également s'avérer utiles. Enfin, de telles données seraient susceptibles d'améliorer la communication avec les habitants en permettant d'évaluer la pertinence de l'expression de sentiments d'insécurité ou de dangerosité que les habitants peuvent éprouver dans certains environnements, ou auxquels ils se réfèrent lors de leurs doléances ou de leurs propositions.

### 3. Objectifs visés face aux trois problématiques prioritaires

#### Sécurité routière :

Outre le fait que la commune de Bernex se trouve dans une période transitoire qui précède le chantier de prolongement du tram jusqu'à Bernex et par conséquent plusieurs réaménagements de la voie publique, l'Atelier entend mettre en évidence l'augmentation accélérée du nombre d'accidents de la circulation sur le territoire de la commune :

58 accidents en 2003 – 12 <sup>ème</sup> rang	} parmi les 45 communes du canton de Genève
74 accidents en 2004 – 7 <sup>ème</sup> rang	

Notons que dans le canton, une diminution de 1.06 % du nombre d'accidents a été enregistrée en 2004.

Cette importante augmentation des accidents de la circulation sur le territoire de la commune incite l'Atelier à proposer la recherche de solutions visant à réduire le nombre d'accidents en améliorant certains aménagements routiers et en sécurisant la voie publique en tenant compte des lieux où se déroulent le plus grand nombre d'accidents de la circulation ainsi que des tronçons fréquentés par les enfants, les personnes âgées ou handicapées, aux abords des écoles, des hôpitaux, des institutions éducatives et sociales, et des infrastructures publiques.

La liste ci-annexée des lieux où sont survenus ces accidents en 2004 permet de distinguer les routes communales et cantonales – la commune de Bernex ne pouvant pas intervenir sur la sécurité des routes cantonales.

Par ailleurs, les sources d'insécurité induites par la densité de la circulation motorisée sur les principaux axes qui traversent la commune et par le trafic de transit suscitent la proposition d'élaborer une carte communale offrant une vue générale des différents cheminements à mobilité douce existants ou dont l'inventaire serait susceptible d'être complété dans un proche avenir. Un problème d'insécurité pour les personnes à mobilité réduite aux abords de l'Hôpital de Loëx a été exposé (cf. 8<sup>ème</sup> remarque du point 3 du procès verbal de la séance du 12 mai 2005) : route non-rectiligne et étroite, desservie par le bus des TPG ; trottoirs trop étroits pour permettre, dans des conditions de sécurité satisfaisante, le passage des personnes en fauteuil roulant ou avec rolateur (déambulateur). Selon l'intervention datant de la même séance, il conviendrait également de remarquer que les mesures de modération de la vitesse des véhicules motorisés y sont insuffisantes.

<sup>1</sup> Nombre d'événements, leur type, gravité, évolution dans le temps; localisation des faits par lieux, quartier, zone résidentielle, sites de sports ou de loisirs ; descriptif des victimes, des auteurs de comportements fautifs, agresseurs – catégories d'âge et genre, conditions socioculturelle et économique, lieu de résidence; les accidents, la petite délinquance, le trafic et la consommation de drogue, ainsi que les dégradations.

## Protection de la jeunesse :

Dans le contexte socio-économique global en mutation qui entoure les jeunes, plusieurs facteurs sont présumés sous-tendre la présence d'une vingtaine de jeunes en difficulté au sein de la commune de Bernex (forte croissance des familles monoparentales, familles recomposées, familles non instituées, voire occasionnelles ; travail des femmes ; accès plus difficile au monde du travail et développement du salariat précarisé).

Le taux de chômage des jeunes augmente plus fortement que le chômage dans son ensemble. En automne 2004, 30'000 jeunes âgés de 15 à 24 ans étaient en chômage en Suisse. Au cours de ces deux dernières années, le taux de chômage chez les jeunes de cette catégorie d'âge a doublé et il continue d'augmenter<sup>2</sup>.

L'immigration a pour corollaire de profondes difficultés d'insertion sociale des parents, et par conséquent d'intégration sociale des enfants de la première génération.

L'attention portée sur ces jeunes, qui ne constituent certes qu'une très petite minorité au sein de la commune, est tout particulièrement fondée sur le risque d'entraînement auquel ils peuvent s'exposer (en cherchant ailleurs les repères manquants) par le contact avec d'autres jeunes en difficulté, domiciliés à l'extérieur de la commune et qui semblent notamment fréquenter le Parc du Signal lors des nuits tempérées comprises entre le printemps et l'automne.

C'est pourquoi l'Atelier propose des mesures de précaution complémentaires à celles déjà existantes dans la commune afin de réduire ce risque d'entraînement vers le désœuvrement et la marginalité :

- Développement d'une stratégie d'information et de sensibilisation aux risques "incivilité, délinquance et drogue" ciblée sur les jeunes et leurs parents (en collaboration avec l'AFBE 02 *Petite enfance et jeunesse*).
- Création d'un système d'aide et de soutien personnalisés pour les jeunes et les familles en grande difficulté (en collaboration avec l'AFBE 02 *Petite enfance et jeunesse*).
- Développement d'une stratégie d'information et de sensibilisation se rapportant de manière plus générale aux problématiques familiales (augmentation de la divorcialité et des familles monoparentales ; communication dans le couple et avec les adolescents, tensions familiales ou violence).

## Sécurité des habitants :

Face aux nombreux domaines que recouvre quotidiennement la politique de sécurité pour l'ensemble des habitants de la commune, l'Atelier s'est attaché à mettre en évidence des moyens susceptibles d'améliorer les trois aspects complémentaires suivants :

- Inventaire des aménagements d'accessibilité aux infrastructures et aux bâtiments publics par les personnes à mobilité réduite.

ECO 21 a relevé l'absence d'un bilan global permettant d'informer les personnes souhaitant connaître l'ensemble des possibilités d'accessibilité extérieure et intérieure des divers bâtiments et infrastructures de la commune<sup>3</sup> (écoles, salles et bâtiments publics de la commune, centres et lieux de loisirs, commerces, compatibilité des ascenseurs avec poussettes et fauteuils roulants)<sup>4</sup>.

- Création de mesures anti-tags et d'un système d'aide financière ou de compensation pour les coûts engagés dans le nettoyage des façades des biens immobiliers privés.

<sup>2</sup> Précisons que le nombre de jeunes en chômage parmi les 200 personnes également touchées et dénombrées au sein de la commune de Bernex est inconnu.

<sup>3</sup> Jusqu'à ce jour, la consultation d'Internet a permis de prendre connaissance (de façon non exhaustive) des accès suivants pour ces habitants en ce qui concerne les infrastructures sportives de la commune :  
- zone sportive du Signal (place Handicapés et accès au terrain de football A),  
- École Vailly (accès à la piscine et à la salle omnisports, mais pas aux sept autres infrastructures mentionnées sur le site consulté).

Cf. [www.geneve.ch/sports/doc/snapshot-installations](http://www.geneve.ch/sports/doc/snapshot-installations)

<sup>4</sup> À cet égard, M. le Maire Michel HONEGGER a signalé son intérêt pour qu'un tel inventaire d'accessibilité soit réalisé ; il a relevé que cette activité pourrait vraisemblablement être assurée par une personne en recherche d'emploi, dans le cadre d'un emploi temporaire.

- Mesures visant à sécuriser le site du Signal de Bernex.

Face aux problèmes d'hygiène et d'insécurité qui découlent de la fréquentation (surtout l'été en soirée) du parc de l'étang du Signal de Bernex par des visiteurs d'origine intra et/ou extra communale qui ne sont pas en mesure de laisser le site dans l'état où ils l'ont trouvé, et face aux risques d'entraînement dans un processus de marginalisation que les jeunes bernésiens en difficulté sont susceptibles de subir lors de l'approche de tels visiteurs, l'Atelier propose le développement d'une stratégie durable rassemblant les mesures préventives et complémentaires suivantes :

- Rendre le lieu attrayant en augmentant les équipements (nombre de poubelles, de bancs...).
- Présence d'une buvette mobile lorsque la météo le permet durant les journées et les soirées de la période estivale.
- Restriction nocturne de l'accès motorisé au site lors des nuits estivales (hormis durant les nuits animées par la commune ou par les associations autorisées) en induisant ainsi une diminution de la fréquentation du lieu par les noctambules qui ne sont pas domiciliés dans la commune).
- Rondes régulières et préventives durant les nuits estivales par les ASM (agents de sécurité municipaux communaux et intercommunaux) en contact avec un réseau de différents Services oeuvrant en collaboration afin d'effectuer sur appel des interventions adéquates lorsqu'elles s'avèrent justifiées selon les attitudes ou comportements déviants qui pourraient y être observés.

## 4. Indicateurs de développement durable

Ces indicateurs permettent la mesure du caractère durable de l'état et de l'évolution des dimensions économiques, sociales, environnementales et institutionnelles de la société.

Un indicateur permet d'identifier, de comprendre et de suivre divers phénomènes tout en évaluant l'efficacité des mesures prises pour atteindre les objectifs visés.

### Sécurité routière :

Selon l'un des trois grands principes du développement durable « l'épanouissement de la personnalité ne doit pas se faire aux dépens de la dignité d'autres personnes appartenant aux générations présentes ou à venir ». Tout acte qui met en danger l'intégrité physique d'autrui est contraire à ce principe. Le développement durable vise à préserver et à favoriser la santé de l'être humain (postulat 2b)<sup>5</sup>.

La circulation routière contribue à satisfaire un besoin humain fondamental: le besoin de mobilité. Mais il faut également considérer le revers de la médaille; la circulation routière met en danger la santé et la vie des êtres humains.

L'indicateur qui s'y rapporte montre combien d'habitants sur un million sont tués ou blessés chaque année en Suisse sur les routes.

À l'échelle communale la politique de la gestion du trafic motorisé et de la sécurité routière se doit d'entreprendre ce qui est à sa portée afin d'adapter et de compléter les mesures visant à réduire dans une perspective durable les conséquences qui découlent – sur le plan humain et celui des coûts directs et indirects – des accidents de la circulation sur les routes de son territoire (en 2004, le nombre des accidents place la commune au 7<sup>ème</sup> rang des 45 communes du canton, tandis qu'elle occupe le 11<sup>ème</sup> rang du point de vue de la population résidente). En outre, précisons que l'Atelier « Mobilité » propose l'élaboration d'une carte communale offrant une vue générale des différents itinéraires à mobilité douce (piétonniers et cyclables) afin de renforcer la sécurité sur la voie publique et d'encourager la mobilité non motorisée.

---

<sup>5</sup> Office fédéral de la statistique » Thèmes » Systèmes d'indicateurs » Indicateurs du développement durable » Indicateurs et postulats du développement durable :

[http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/systemes\\_d\\_indicateurs/indicateur\\_de\\_devloppement/thematisch.htm](http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/systemes_d_indicateurs/indicateur_de_devloppement/thematisch.htm)

## **Protection de la jeunesse :**

La Constitution fédérale, le programme de législature 1999 - 2003 ainsi que la Stratégie 2002 pour le développement durable du Conseil fédéral exigent la production d'indicateurs appropriés. Toutefois, à l'heure actuelle tous les indicateurs ne sont pas encore disponibles.

En dépit de l'absence d'un indicateur de développement durable officiel en ce qui concerne le domaine de la protection de la jeunesse, notons qu'actuellement on dénombre une vingtaine de jeunes en difficulté au sein de la commune (qui compte près de 2000 élèves, apprentis-es et étudiants-es) et qu'il ne nous est pas possible de connaître le nombre de jeunes en chômage et sans place d'apprentissage.

Pour assurer aux jeunes en difficulté l'accès à l'enseignement, à l'emploi et aux loisirs, la création d'un système d'aide et de soutien personnalisés pour les jeunes et les familles en grande difficulté peut être envisagé.

Parallèlement à la proposition d'une stratégie d'information et de sensibilisation se rapportant de manière plus générale aux problématiques familiales, il convient de veiller à la mise en œuvre de mesures de sensibilisation et de prévention face aux risques "incivilité, délinquance et drogues". Ceci, pour faire obstacle notamment à une augmentation de tels risques par le contact (dans des lieux publics délaissés) avec des jeunes d'origine extra-communale et également en difficulté. Ces mesures de précaution permettront d'anticiper le développement de ces risques qui découlera de l'augmentation future de la population de la commune, ainsi que celle de la Champagne et de la périphérie plus large (dont la périphérie urbaine genevoise).

La création (en collaboration avec l'Atelier *petite enfance et jeunesse*) d'une plate-forme de rencontre, d'information, d'entraide, et d'échange de services afin de favoriser une plus grande ouverture des familles au monde extérieur (notamment de condition modeste et/ou immigrées) ainsi qu'une nouvelle dynamique de sociabilité et d'entraide intergénérationnelle, peuvent constituer, en mettant l'accent sur la participation plutôt que sur l'assistance, deux autres objectifs visant à harmoniser le parcours scolaire et social des enfants et des jeunes, et par conséquent leur parcours de vie ultérieur.

## **Sécurité des habitants :**

Il n'existe pas encore d'indicateur de développement durable officiel en ce qui concerne le domaine de la sécurité des habitants dans leur cadre de vie sociale. Dans ce domaine, l'Atelier propose deux mesures qui répondent conjointement aux besoins de sécurisation, d'intégration sociale et de convivialité :

- Élaboration d'une carte ou d'un dépliant visant à informer sur l'accessibilité des bâtiments et lieux publics aux personnes à mobilité réduite. L'objectif d'un tel inventaire des aménagements d'accessibilité existants et d'aider celles-ci à maintenir les liens sociaux et à poursuivre une vie indépendante.
- En favorisant l'hygiène ainsi qu'une sécurisation à long terme de l'étang et du parc du Signal, la commune s'attacherait à fournir aux habitants un cadre de vie agréable basé sur plus de convivialité et à protéger la jeunesse (dont le niveau de scolarité et de formation atteint est bien supérieur à celui de la moyenne cantonale, et dont les activités de loisirs et de sports peuvent se déployer avec succès dans plus de vingt associations auxquelles la commune apporte un soutien important). Les mesures préventives et complémentaires, à choix ou combinées, rappelées en bas de page<sup>6</sup> pourraient y être développées.

---

<sup>6</sup>

- Rendre le lieu attrayant en augmentant les équipements (nombre de poubelles, de bancs, ...).
- Présence d'une buvette mobile lorsque la météo le permet durant les journées et les soirées de la période estivale.
- Restriction nocturne de l'accès motorisé au site lors des nuits estivales (hormis durant les nuits animées par la commune ou par les associations autorisées) en induisant ainsi une diminution de la fréquentation du lieu par les noctambules qui ne sont pas domiciliés dans la commune).
- Rondes régulières et préventives durant les nuits estivales par les ASM communaux et intercommunaux en contact avec un réseau de différents Services oeuvrant en collaboration.

## 5. Liste de neuf propositions d'actions

**N°1 - Instauration d'un système communal de compilation de données statistiques pour une présentation objective des problèmes relatifs à la sécurité et à l'ordre public.**

**N°2 - Amélioration de certains aménagements routiers et sécurisation de la voie publique.** Réajustement de la sécurisation des routes communales en tenant compte des lieux où se déroulent le plus grand nombre d'accidents de la circulation.

**N°3 - Sécurisation des personnes à mobilité réduite aux abords de l'Hôpital de Loëx.** Réaménagement des abords de l'Hôpital pour permettre le passage, dans des conditions de sécurité satisfaisante, des personnes en fauteuil roulants ou avec des déambulateurs. Trottoirs trop étroits, croisement avec d'autres piétons impossible, étroitesse de la route au tracé non rectiligne, passage du bus des TPG. Les mesures de modération de la vitesse des véhicules motorisés y seraient encore insuffisantes.

**N°4 - Inventaire et cartographie des aménagements d'accessibilité aux bâtiments et lieux publics pour les personnes à mobilité réduite.**

**N°5 - Développement d'une stratégie d'information et de sensibilisation aux problématiques familiales.** Augmentation de la divorcialité et des familles monoparentales ; communication dans le couple et avec les adolescents, tensions familiales ou violence (en collaboration avec l'AF 02 *Petite enfance et jeunesse*).

**N°6 - Développement d'une stratégie d'information et de sensibilisation aux risques " incivilité, délinquance et drogue "**  ciblée sur les jeunes et leurs parents. (en collaboration avec l'AF 02 *Petite enfance et jeunesse*).

**N°7 - Création d'un système d'aide et de soutien personnalisés pour les jeunes et les familles en grande difficulté.** (en collaboration avec l'AF 02 *Petite enfance et jeunesse*).

**N°8 - Développement de mesures visant à sécuriser le site du Signal de Bernex.**

- Rendre le lieu attrayant en augmentant les équipements.
- Buvette mobile en journée et en soirée durant la saison estivale et par beau temps.
- Restriction de l'accès motorisé nocturne en période estivale (hormis durant les nuits animées par la commune ou par les associations autorisées).
- Rondes régulières et préventives durant les nuits estivales par les ASM en contact avec un réseau de différents Services œuvrant en collaboration pour des interventions adéquates lorsqu'elles s'avèrent justifiées selon les attitudes ou comportements déviants qui pourraient y être observés.

**N°9 - Création de mesures anti-tags et d'un système d'aide financière ou de compensation pour les coûts engagés dans le nettoyage des façades des biens immobiliers privés.** Rappelons qu'une motion comprenant une approche globale de cette problématique a été déposée au Conseil municipal.

Mesures incitatives pour décourager les auteurs de tags :

- effacer les graffitis dans les jours qui suivent leur apparition,
- recouvrir par de la végétation grimpante, chaque fois que cela est possible, les surfaces convoitées par les graffiteurs,
- en utilisant des matériaux anti-tags lors des nouvelles constructions ou rénovations,
- information de réflexion culturelle aux familles, préalable à une mesure introduisant la photographie des tags avant leur effacement, une fois les signatures identifiées, ces constats permettent, quand un tagueur est pris en flagrant délit, d'ouvrir une procédure sur l'ensemble de sa signature.

### **Les membres de l'Atelier du futur « Sécurité et ordre public » :**

Coordinateur : Doerks Philippe - Consultant ECO 21 : Lachavanne Jean-Bernard.

Aliti Kasim, Burdet Janine, Chassot Georges, Chaussedent Gabrielle, Chilier Jean-Pierre, D'Ippolito Dominique, Dutheil Christiane, Graf Michel, Krier Patricia, Pastore-Yersin Anne, Pinizzoto Giorgio, Piotton Claude-Alain, Riedo Maurice, Triplet François.

**ANNEXE**

Liste des lieux où sont survenus en 2004 les 74 accidents de la circulation sur le territoire de la commune de Bernex selon la distinction entre routes cantonales et communales (ainsi que nombre d'accidents, genres d'accidents, gravité, heure)

<b>AUTOROUTE et ROUTES CANTONALES</b>				
sans sécurisation possible par la commune				
lieux	nombre	genres d'accidents	gravité	heure
autoroute Bernex	<b>21</b> dont: Tunnel de Chèvres (4) Tunnel de Confignon (3)	voitures tourisme (26) voitures livraison (2) tracteur (1) camion (1)	aucun blessé  mortel (1)	entre 06h00 et 22h00 13 accidents  entre 22h00 et 06h00 8 accidents
route de Chancy N <sup>os</sup> connus : 250, 252, 330, 304	<b>16</b>	voitures tourisme (26) voitures livraison (1) moto (1) cycle (2)	blessés légers (2) blessés graves (2) mortel (1)	entre 06h00 et 22h00 13 accidents  entre 22h00 et 06h00 3 accidents
route d'Aire-la-Ville N <sup>o</sup> connu : 30	<b>2</b>	voitures tourisme (1) moto (2)	blessés graves (2)	entre 06h00 et 22h00 2 accidents
route de Soral N <sup>os</sup> connus : 142, 152	<b>2</b>	voitures tourisme (3)	pas de blessé	entre 06h00 et 22h00 2 accidents
<b>ROUTES COMMUNALES</b>				
lieux	nombre	genres d'accidents	gravité	heure
rue de Bernex N <sup>os</sup> connus : 188, 200, 202, 226, 241, 261A, 297, 300, 319, 353, 360	<b>12</b>	voitures tourisme (14) bus/car (1) moto (1) cyclomoteur (1) cycle (1) piéton (1)	blessés légers (1) blessés graves (2)	entre 06h00 et 22h00 10 accidents  entre 22h00 et 06h00 2 accidents
route de Pré-Lauret	<b>4</b>	voitures tourisme (5) moto (1) cycle (1)	blessés légers (3)	entre 06h00 et 22h00 4 accidents
route de Pré-Marais N <sup>os</sup> connus : 25, 39-43	<b>3</b>	voitures tourisme (2) camion (1) moto (1) piéton (1)	blessés graves (2)	entre 06h00 et 22h00 3 accidents
route de Laconnex N <sup>o</sup> connu : 49-51	<b>2</b>	voitures tourisme (3)	blessés graves (1)	entre 06h00 et 22h00 2 accidents
route du Merley N <sup>o</sup> connu :	<b>2</b>	voitures tourisme (3) moto (1)	blessés légers (1)	entre 06h00 et 22h00 2 accidents

12				
route de Loëx	<b>2</b>	voitures tourisme (3) cycle (1)	blessés graves (1) blessés légers (1)	entre 06h00 et 22h00 2 accidents
chemin du Gamay	<b>1</b>	dégâts parking du stade	pas de données	22h15
chemin de Calabry N° 1, et croisement avec Vieux-Chemin- de-Bernex	<b>2</b>	voitures tourisme (2) motocycle léger (1) piétons (2)	blessés graves (1) blessés légers (1)	entre 06h00 et 22h00 1 accident entre 22h00 et 06h00 1 accident
ch. de Chavanay rte de Laconnex	<b>1</b>	cycles (2)	blessés légers (1)	10h30
ch. des Communaux rte d'Aire-la-Ville	<b>1</b>	voitures tourisme (1) moto (1)	blessés graves (1)	13h41
chemin de Saule N° 98	<b>1</b>	voitures tourisme (1) cycle (1)	blessés légers (1)	07h20
chemin Sous-le-Têt N° 20-30	<b>1</b>	voitures tourisme (2)	pas de blessé	01h40
ch. de Vuillonex rue de Bernex	<b>1</b>	voitures tourisme (1) moto (1)	blessés graves (1)	15h15

**Source :** *Gendarmerie genevoise*, résumé accidents année 2004, commune de Bernex.

**Fiche-action n°S1**

*Document de travail - état au 22 juin 2005*

**Instauration d'un système communal de compilation de données statistiques pour une présentation objective des problèmes relatifs à la sécurité et à l'ordre public.**

**Situation et justification :**

Depuis plusieurs années, la commune n'échappe plus à l'augmentation des problèmes, des accidents de la circulation et des dangers qui découlent de plusieurs facteurs tels que :

- développement de l'urbanisation et proximité de l'agglomération genevoise
- augmentation de la charge du trafic routier
- nouveaux comportements (d'origine extra et intra-communale) relatifs à la criminalité de rue et à la petite délinquance.

La participation des citoyens-nes de la commune à l'élaboration de solutions respectueuses d'un développement durable face à ces problématiques de sécurité et d'ordre public a rendu plus intense la nécessité de disposer d'un système d'information permettant d'avoir une représentation exacte de l'importance, du nombre, de la gravité et de l'évolution de l'ensemble des événements y relatifs.

La mise en place d'un tel système de saisie de données et d'information à une échelle communale impliquerait l'application particulièrement rigoureuse des règles de confidentialité et de respect de la vie privée (notamment par un procédé d'anonymisation des données avant tout traitement statistique, et en établissant la pertinence de leur publication).

**Objectifs visés :**

1. Déterminer le bien-fondé des sentiments d'insécurité exprimés par les habitants, ou des rumeurs qui peuvent se répandre dans la commune concernant des perturbations de l'ordre public.
2. Mesurer l'importance des problèmes sécuritaires auxquels sont confrontés les habitants.
3. Cerner les problèmes factuels de sécurité et d'ordre public envers lesquels il convient de définir des stratégies visant à poursuivre le travail accompli par la commune et à renforcer les mesures de prévention et de partenariat.
4. Faciliter la coordination entre les Services communaux concernés, ainsi que les collaborations avec le Canton et les autres communes.
5. Mieux connaître l'évolution des caractéristiques sécuritaires de la commune.

**Pertinence « développement durable » d'un système communal de saisie des données sous-jacentes au domaine sécuritaire :**

La détection des zones dangereuses sur la voie publique et la détection des problématiques sociales au fur et à mesure qu'elles apparaissent dans la commune constitueraient un vecteur

complémentaire de la politique sécuritaire. Car la communication ou la publication des informations qui reflètent avec la plus grande exactitude possible la nature et l'importance des problèmes de sécurité et de l'ordre public, engendre trois principales retombées durables et favorables pour l'ensemble des habitants :

- Efficience accrue de la mise en œuvre des actions ou des réajustements sécuritaires de la commune (notamment dans le cadre des collaborations avec le Canton et les autres communes).
- Renforcement de la confiance des habitants envers les autorités (en ce qui concerne la sécurité sur la voie publique) par la transparence et les informations objectives que confère un système de saisie de données factuelles et quantitatives.
- De ces deux premières retombées peuvent résulter ensuite une amélioration du sentiment de sécurité, de l'intégration sociale, de la qualité de vie et du bien-être général.

**Descriptif de l'action :**

- Recensement, analyse et observation de l'évolution des données sociales qui se rapportent à la protection de la jeunesse, à l'insertion des jeunes, au marché du travail, à l'action sociale et à la santé publique, ainsi que les données qui concernent la sécurité sur la voie publique et celles qui se rapportent à la sécurité de la population (bâtiments communaux, équipements techniques, aménagements d'accessibilité aux infrastructures extérieures et intérieures destinés aux personnes à mobilité réduite, gestion des parcs, aménagement des rives, étangs et zones humides, éclairage public, protection civile, sapeurs-pompiers, ASM, Bureau suisse de la prévention des accidents, CNA).
- Sur cette base, définition des priorités de la prévention, concrétisation des mesures préventives éventuellement manquantes, et soutien des collaborations avec les Services extérieurs à la commune.

**Calendrier :**

*(à compléter)*

**Nom des responsables :**

*(à compléter)*

**Nom des partenaires et mode de participation :**

*(à compléter)*

**Choix de la méthode de suivi :**

*(à compléter)*

**Budget:**

*(à compléter)*

**Indicateurs de développement durable :**

*(à compléter)*

**Suivi et amélioration continue :**

*(à compléter)*